

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des médecins

FR
138v5

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓

VITAL'ACT 3S

COE : Consultation Obligatoire Enfant

Contexte de la FR : mise en place d'une consultation spécifique COE.

Cette Consultation Obligatoire Enfant concerne les 3 examens obligatoires de l'enfant donnant lieu à un certificat (8^{ème} jour, 9^{ème} mois ou 10^{ème} mois et 24^{ème} ou 25^{ème} mois), par un médecin généraliste ou pédiatre. Celle-ci est réalisée à tarif opposable.

Seul le dépassement pour exigence « DE » peut être facturé. Les majorations de dimanche ou jour férié et de nuit (article 14 de la NGAP) ne s'appliquent pas à la COE.

La COE est cumulable avec la majoration MPP (majoration de suivi des grands prématurés) pour les pédiatres, de manière dérogatoire du 01/05/2017 au 31/10/2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la consultation du nourrisson COE, les deux majorations MBB et FPE du pédiatre sont supprimées et ne sont pas facturables.

Cette consultation est prise en charge à 100 %.

Face aux difficultés rencontrées par certains parents à faire réaliser le suivi de leurs jeunes enfants pendant la période du confinement COVID-19, il a été décidé d'autoriser, à titre dérogatoire, la prise en charge de la Consultation Obligatoire Enfant au-delà de la limite d'âge prévue par la réglementation.

Modalités de la version 5 :

Cette version n°5 de la fiche réglementaire autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge de la Consultation Obligatoire Enfant au-delà de la limite d'âge prévue par la réglementation.

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	COE
Date pivot	01/05/2017
Nouveau tarif	46 €
Taux (régime général)	100 %
Taux CRPCEN	100 %
Majorations Compatibles	MD – MDD - MPP

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

➔ [Rendez-vous sur olaqin.fr](http://olaqin.fr)

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

➔ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin